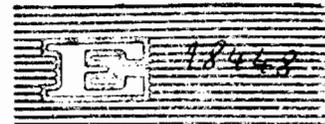


LC/G.1339



IES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

LC/G.1339
31 janvier 1985

FRANCAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL

CEPALC

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

RAPPORT DE LA REUNION REGIONALE DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES
PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE CHARGEE D'EXAMINER
ET D'EVALUER LES RESULTATS DE LA DECENNIE DES
NATIONS UNIES POUR LA FEMME: EGALITE,
DEVELOPPEMENT ET PAIX

(La Havane, Cuba, 19-23 novembre 1984)



900050841 - BIBLIOTECA CEPAL


900004474 - BIBLIOTECA CEPAL

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX	1-21	1
Date et lieu de la réunion	1	1
Participants	2-9	1
Election du Bureau	10	2
Ordre du jour	11	2
Organisation des travaux	12	3
Séance d'ouverture	13-18	3
Séance de clôture	19-21	5
B. RESUME DES DEBATS	22-75	6
Rapport du Président du Bureau de la troisième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, 8-10 août 1983)	22	6
Examen et évaluation critiques des progrès accomplis et formulation de stratégies à mettre en oeuvre pour promouvoir le développement de la femme d'ici à l'an 2000, et mesures concrètes à adopter pour surmonter les obstacles qui entravent l'atteinte des buts et objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, et des sous-thèmes: emploi, santé et éducation	23-75	6
Exposés du Secrétariat	23-25	6
Exposés des pays et des organismes internationaux	26-67	7
Autres exposés	68-75	16
C. EVALUATION DE LA DECENNIE ET STRATEGIES ET MESURES CONCRETES VISANT A PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000, ADOPTEES PAR LA REUNION REGIONALE DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE CHARGEE D'EXAMINER ET D'EVALUER LES RESULTATS DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME: EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX	76-147	18
Examen et évaluation critiques des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans l'atteinte des buts et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix.....	76-102	18
Stratégies pour le futur et mesures d'application en vue de la promotion des femmes jusqu'à l'an 2000	103-147	26
Annexe		35



A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Date et lieu de la réunion

1. La Réunion régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix s'est tenue à La Havane (Cuba) du 19 au 23 novembre 1984. Elle a été organisée par le Secrétariat général de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Participants

2. Ont participé à la réunion des représentants des Etats membres de la Commission suivants: Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Chili, Equateur, Espagne, France, Guyana, Haïti, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni, Saint-Christophe-et-Nièves, Saint-Vincent-et-Grenadines, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago et Venezuela.

3. Les Antilles néerlandaises étaient également représentées à la réunion en leur qualité d'Etat associé.

4. Ont également assisté à la réunion en qualité d'observateurs des représentants des Etats membres ci-après de l'Organisation des Nations Unies: Danemark, Kenya, Philippines.

5. Les organismes du Secrétariat des Nations Unies ci-après étaient également représentés: le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

6. Des représentants des organismes des Nations Unies suivants étaient en outre présents à la réunion: le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

7. Par ailleurs, des représentants des institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion: l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

8. Ont participé également à la réunion en leur qualité d'organismes intergouvernementaux: le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et la Commission interaméricaine sur la condition de la femme de l'Organisation des Etats américains.

9. Les organisations non gouvernementales ci-après dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social étaient représentées: Catégorie I: la Fédération démocratique internationale des femmes, la Fédération internationale pour le planning familial et la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. Catégorie II: l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, la Communauté internationale Bahá'i, la Fédération internationale des femmes diplômées des universités, l'Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques, l'Organisation internationale des femmes sionistes, Pax Romana (Mouvement international des intellectuels catholiques et Mouvement international des étudiants catholiques). Liste: le Centre de la tribune internationale des femmes. Etaient en outre présentes: la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et la Demi-lune rouge.

Election du Bureau

10. La réunion a élu les membres du Bureau suivants:

Présidence: Cuba
Vice-présidences: Mexique
Equateur
Guyana
Panama
Rapporteur: Argentine

Ordre du jour

11. A sa première séance plénière, la réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire.
3. Rapport du Président du Bureau de la troisième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, 8-10 août 1983).
4. Examen et évaluation critiques des progrès accomplis et des obstacles rencontrés dans l'atteinte des buts et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, et des sous-thèmes: emploi, santé et éducation.
5. Formulation de stratégies à mettre en oeuvre pour promouvoir le développement de la femme d'ici à l'an 2000, et mesures concrètes à adopter pour surmonter les obstacles qui entravent l'atteinte des buts et des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, et des sous-thèmes: emploi, santé et éducation.
6. Examen et adoption du rapport.

Organisation des travaux

12. Au cours des deux premières journées, la réunion a pris connaissance, en séance plénière, du rapport du Bureau de la troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, conformément au point 3 de l'ordre du jour, ainsi que des rapport des pays et organisations relatifs à l'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour la femme et aux stratégies à mettre en oeuvre d'ici à l'an 2000 (points 4 et 5 de l'ordre du jour). Parallèlement, pendant un jour et demi, un comité de rédaction présidé par le Mexique a élaboré l'évaluation au niveau régional de la Décennie des Nations Unies pour la femme ainsi que des propositions de stratégie pour l'an 2000, conformément aux points 4 et 5 de l'ordre du jour, afin de les présenter à la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix.

Séance d'ouverture

13. Les personnalités suivantes ont pris la parole au cours de la séance d'ouverture: M. Isidoro Malmierca, Ministre cubain des relations extérieures, M. Enrique V. Iglesias, Secrétaire exécutif de la CEPALC, Mme. Leticia Shahani, Sous-secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires et Secrétaire générale de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix.

14. Le Ministre cubain des relations extérieures a salué les participants et a déclaré que Cuba se réjouissait d'avoir l'honneur d'accueillir la Réunion régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes préparatoire de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix. Il a indiqué que l'achèvement de la Décennie était marqué par des atteintes à la paix, par le recours à la menace armée et par la dégradation de la qualité de la vie du fait de la crise et de la survivance de structures injustes. Il a noté que des foyers de tension subsistaient, venant s'ajouter aux conflits armés et à la guerre non déclarée contre le Nicaragua, qui constituaient une grave menace pour la paix. Il a souligné que cette situation, aggravée par des catastrophes naturelles, en particulier en Afrique, pouvait être comparée à une bombe à retardement que les pays devaient désamorcer par l'adoption de mesures énergiques. Il a rappelé les réunions antérieures et il a évoqué les progrès réalisés et les problèmes essentiels et notamment ceux qui avaient trait à l'éducation, à la participation des travailleurs et aux politiques sociales. Il a noté que les résultats plus au moins importants des efforts déployés étaient remis en cause par la récession économique. Il a souligné que le rôle des femmes dans les luttes sociales et politiques était une des formes de leur participation active. Il s'est inquiété de la tendance à l'enlèvement qui se manifeste dans la région et a analysé les progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action régional, en soulignant notamment la pénétration croissante des femmes dans les secteurs d'éducation non traditionnels, les difficultés inhérentes à la participation politique, l'inégalité des revenus ruraux et urbains, les pressions foncières, les migrations temporaires ou permanentes, tout particulièrement en ce qui concerne les femmes jeunes, et les obstacles soulevés par leur socialisation.

Il a évoqué le rôle de premier plan de la femme cubaine contemporaine dans la société en relevant les progrès enregistrés dans différents secteurs et a insisté sur le fait que Cuba était un pays d'où le luxe et le gaspillage étaient bannis, où la bataille du développement devait être menée de front avec les préparatifs de la lutte contre les dangers et où cependant aucune femme n'était hantée par la crainte de ne pas pouvoir nourrir ni éduquer ses enfants. Enfin, il a exposé les motifs de la convocation de la réunion régionale, dont il a prédit le succès, et il a présenté aux participants ses souhaits chaleureux de bienvenue.

15. La Sous-secrétaire générale au développement social et aux affaires humanitaires et secrétaire générale de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, a remercié les participants et en particulier le Gouvernement cubain, de l'appui apporté aux activités menées par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la femme. Elle a brièvement présenté un panorama général de la Conférence mondiale et a souligné l'importance qui avait été accordée lors des précédentes réunions préparatoires régionales aux questions de l'égalité des chances et des avantages et de la répartition des ressources. Elle s'est déclarée préoccupée par la persistance de certaines inégalités et a fait observer que la paix était une condition indispensable au développement, la participation et le respect mutuel jouant un rôle essentiel à cet égard.

16. Elle a souligné qu'il importait d'élaborer des stratégies et des mesures permettant d'orienter les activités après la fin de la Décennie. Elle a indiqué qu'en dépit du fait que divers éléments pouvaient être considérés dans une perspective nationale, les principaux problèmes avaient en réalité une portée mondiale. Elle a mis en relief les différences qui apparaissaient entre le début et la fin de la Décennie en opposant l'optimisme général qui régnait au départ et la situation actuelle qui était différente et qu'aggravaient la crise et les menaces pour la paix.

17. Le Secrétaire exécutif de la CEPALC a remercié le pays hôte de son accueil comme toujours chaleureux et a rendu hommage au soutien apporté par les Etats membres, dont la présence garantissait le succès de la réunion. Il a souligné l'importance des organisations non gouvernementales et de l'appui qu'elles fournissaient aux efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à alerter la conscience critique des hommes et femmes de notre temps au sujet des problèmes en suspens qui se posaient à l'humanité et qui s'étaient aggravés au cours des dernières décennies. Il a rappelé qu'en 1975, l'Organisation des Nations Unies avait attiré l'attention de l'humanité sur un fait aussi vieux que le monde: la discrimination sociale et sexuelle à l'égard de la femme dans le processus de développement. En 1977, les pays de la région avaient relevé le défi et élaboré le Plan d'action régional qui avait été ultérieurement consacré par les Conférences de Caracas et de Mexico. Ce thème avait pris une ampleur accrue et faisait désormais l'objet d'un débat public. Des progrès étaient réalisés dans l'atteinte des objectifs arrêtés par la Conférence mondiale de Mexico.

18. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'il importait de faire de la notion de développement le principe philosophique qui devait inspirer nos actions et dans le cadre duquel s'inscrivaient les thèmes de la répartition, de l'équité et de la participation des hommes et des femmes. Il a fait observer que des problèmes graves subsistaient et a indiqué que les inquiétudes suscitées par la

crise économique constituaient un des traits les plus douloureux du XXe siècle mais que ce phénomène devait en même temps inciter les pays à concevoir de nouvelles stratégies et à encourager la créativité. Il a fait allusion aux enseignements tirés de la crise et exprimé son optimisme au sujet des efforts menés dans certains domaines et des possibilités d'action futures. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies avait la paix pour objectif ultime et elle constituait un mécanisme visant à atteindre cet objectif. Il a estimé qu'il y avait un lien étroit entre le thème de la paix et celui de la femme et il a formé des vœux pour que l'Amérique latine et les Caraïbes puissent présenter une position ferme à la Conférence mondiale de Nairobi.

Séance de clôture

19. A la séance de clôture, Mme. Leticia Shahani a signalé que la réunion avait constitué, pour elle, une expérience encourageante et stimulante du point de vue intellectuel et qu'elle avait été impressionnée par la solidarité dont faisaient preuve les femmes de la région ainsi que par leur compréhension des problèmes internes et externes qui les affectent. Elle a souligné qu'il existait un consensus sur le fait que la crise qui touche l'ensemble de la région fait partie intégrante de la structure internationale et le résultat des conjonctures nationales. Elle a ajouté que les recommandations claires et précises, adoptées à l'unanimité et dans un esprit de solidarité par les Etats membres de l'Amérique latine et des Caraïbes permettent d'augurer une issue favorable des travaux de la Conférence de Nairobi.

20. La représentante du Panama, Mme. Ana Montenegro-Fletcher a pris la parole au nom des délégations et a signalé que l'excellente organisation et l'efficacité des travaux de la réunion avaient joué un rôle déterminant dans l'obtention de résultats positifs. Elle a souligné les efforts déployés par les représentants de la CEPALC et des coordinateurs de Cuba ainsi que la qualité des documents présentés et a souhaité que cela se traduise dans les travaux futurs des pays de la région. Elle a remercié le pays hôte de l'accueil qu'il a réservé aux délégations ainsi que toute l'équipe technique de la conférence et a finalement signalé que le bilan de la réunion constituait un encouragement pour poursuivre les efforts visant à la réalisation des objectifs de la Décennie.

21. Finalement, avant de procéder à la clôture de la conférence, la Présidente, Mme. Vilma Espín-Castro, a signalé que les résultats de cette réunion permettront de présenter une position régionale commune à Nairobi; elle a souligné l'excellente atmosphère de solidarité qui avait caractérisé la réunion régionale et a invité les délégations présentes à prolonger leur séjour pour mieux connaître son pays. Elle a ensuite remercié les délégués de leur participation et de la qualité de leurs interventions, ainsi que le secrétariat de la conférence et la CEPALC de leur collaboration.

B. RESUME DES DEBATS

Rapport du Président du Bureau de la troisième Conférence régionale
pour l'intégration de la femme au développement économique
et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico,
8-10 août 1983)

(Point 3 de l'ordre du jour)

22. La Présidente du Bureau de la troisième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes (Mexico, août 1983), a remercié le Gouvernement et le peuple cubains d'avoir permis l'Organisation d'une nouvelle réunion afin de poursuivre les travaux d'évaluation et d'élaboration de stratégies pour le futur. Elle a présenté un rapport sur la situation de la femme dans la région au moment de l'évaluation, ainsi que les recommandations de la troisième Conférence régionale, et a mentionné les recommandations de la vingtième session (Lima, avril 1983). Elle a également souligné les activités menées au cours de cette période par le Secrétariat de la CEPALC. Elle a ensuite présenté les conclusions et recommandations de la sixième réunion du Bureau de la Conférence, mettant en lumière la nécessité d'assurer la poursuite des activités liées à l'intégration de la femme au développement au-delà de la Décennie.

Examen et évaluation critiques des progrès accomplis et formulation
de stratégies à mettre en oeuvre pour promouvoir le développement
de la femme d'ici à l'an 2000, et mesures concrètes à adopter
pour surmonter les obstacles qui entravent l'atteinte des
buts et objectifs de la Décennie des Nations Unies
pour la femme: égalité, développement et paix,
et des sous-thèmes: emploi, santé et
éducation (points 4 et 5 de l'ordre
du jour)

Exposés du Secrétariat

23. Le Secrétariat a présenté les documents dans le contexte des évaluations régionales, en indiquant que les analyses globales et les efforts tendant à améliorer les sources de données statistiques avaient été complétés par des analyses thématiques très complètes, des résultats de travaux de recherche ainsi que des données d'ordre qualitatif qui avaient largement facilité l'examen des différents thèmes. On a entre autres souligné qu'il importait au plus haut point que la réunion élabore des stratégies à mettre en oeuvre d'ici à l'an 2000 et propres à renforcer la coopération régionale et l'intégration de l'Amérique latine et des Caraïbes, et à faire en sorte que la crise ne donne pas lieu à une diminution des ressources consacrées à l'application des politiques sociales.

24. Les principales réalisations de la Décennie qui témoignent de l'attachement de l'Organisation des Nations Unies à la cause de la femme ont été mentionnées, de même que les problèmes auxquels le Secrétariat s'était heurté pour effectuer une évaluation complète (données, systèmes d'information, etc.).

25. Les différents gouvernements manifestaient un très vif intérêt, en particulier pour les aspects juridiques, de même que pour la promotion de l'enseignement et de la créativité chez la femme. Parmi les obstacles rencontrés au cours de la Décennie, on a cité les effets de la crise économique pour la population féminine, ainsi que l'absence de volonté politique et d'attachement aux objectifs de la Décennie. Toutefois, grâce à leur participation à la lutte pour la survie en période de crise, les femmes avaient obtenu que l'on commence à reconnaître leur rôle d'agents sociaux.

Exposés des pays et des organismes internationaux

26. Lors des séances plénières, les délégations des pays et les représentants des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ont présenté de longs exposés détaillés portant sur l'évaluation de la Décennie et indiquant également les principales orientations des stratégies nationales pour l'an 2000.

27. S'agissant des sous-thèmes de la Décennie des Nations Unies pour la femme, plusieurs pays ont signalé que des progrès importants avaient été réalisés dans le domaine de l'éducation primaire et de l'enseignement professionnel, technique non traditionnel et spécialisé qui étaient destinés aux femmes. Les programmes d'enseignement et d'alphabétisation visant les femmes adultes avaient été développés. Des progrès importants avaient également été réalisés dans l'enseignement supérieur. On a toutefois souligné que les programmes d'éducation, surtout dans le domaine de l'enseignement professionnel non traditionnel, avaient encore la plupart du temps un caractère expérimental et que leur diffusion restait insuffisante.

28. Sur le plan de l'emploi, de nombreux pays ont évoqué les problèmes que posait la crise économique ainsi que les effets de celle-ci sur les femmes, et tout particulièrement sur celles qui avaient de faibles ressources. L'accroissement du chômage, l'importance persistante du secteur rural et les difficultés rencontrées pour évaluer les tâches --surtout agricoles et domestiques-- non rémunérées des femmes, figuraient parmi les problèmes mentionnés à cette occasion. Par ailleurs, l'intégration croissante des femmes à la population active avait été relevée, surtout dans le secteur tertiaire. Des fonctions de direction étaient de plus en plus confiées à des femmes mais dans des proportions encore très réduites.

29. Sur le plan de la santé, le taux de protection sanitaire s'était accru mais l'accès de la femme aux services sanitaires restait limité. Le développement des programmes destinés aux mères et aux enfants avait permis de diminuer quelque peu les taux de mortalité et de morbidité mais la région continuait d'éprouver de graves difficultés dans ce domaine.

30. Sur le plan de la législation, de nombreuses délégations ont souligné que leurs gouvernements avaient ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il a été parfois rappelé que le code civil de différents pays avait été réformé pour accorder à la femme mariée les mêmes droits qu'à son mari et instituer un meilleur équilibre au sein de la famille.

31. Certaines délégations ont également exprimé leur préoccupation au sujet d'autres questions telles que la création et le renforcement de mécanismes nationaux, la promotion de politiques sociales efficaces, la création de réseaux différents de communication, la planification, la nécessité de prévenir les grossesses pendant l'adolescence grâce à une éducation sexuelle adéquate, le désir de rattacher le problème de la femme à ceux de la science, de la technique et de la sécurité sociale.

32. Les effets de la crise ont été rappelés avec insistance et de nombreuses délégations ont estimé que l'existence de gouvernements démocratiques, le développement, l'égalité et la paix constituaient autant de dimensions indissociables du progrès de la condition de la femme.

33. La délégation argentine a fait observer que la dictature militaire avait été au pouvoir dans son pays pendant la plus grande partie de la Décennie, mais que les principes fondamentaux du développement, de l'égalité et de la paix n'avaient pas pour autant perdu de leur valeur. Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement démocratique, toute la population avait pour objectif essentiel la défense des droits de l'homme, la préservation de la paix ainsi que le rétablissement et le relèvement du niveau de vie, en particulier pour les couches sociales les plus défavorisées. Au cours de la période précédente, l'ensemble de la population y compris les femmes, avait souffert d'une discrimination et d'inégalité accrues. Toutefois, les femmes avaient joué un rôle de premier plan au sein des mouvements revendicatifs en faveur de la paix et de la défense active de celle-ci.

34. Les objectifs en vue de la promotion de la femme ne pourraient être pleinement réalisés que dans un univers pacifique. Il était plus que jamais évident qu'un monde injuste était un monde instable et dangereux. Par conséquent, le Gouvernement argentin soutenait les principes de la paix et de la justice sociale tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du pays.

35. La délégation barbadienne a présenté les travaux effectués par sa Commission nationale chargée de tâches liées à la promotion de la femme, conformément au mandat précis que le gouvernement barbadien avait approuvé. Elle a mentionné les problèmes liés aux difficultés budgétaires et au manque de ressources. Il fallait davantage promouvoir la participation de la femme au sein de la société et espérer l'avènement d'un monde meilleur pour tous.

36. La délégation bolivienne a évoqué la situation économique et sociale catastrophique de son pays, qui avait une influence profonde sur la situation de la femme. La mobilisation et l'organisation de la population constituaient les mécanismes fondamentaux d'une intégration véritablement démocratique de la femme au processus de développement économique et social dans le cadre d'un plan et d'une politique nationaux. Les secteurs minier et agricole pesaient d'un grand poids dans l'économie bolivienne et les autorités cherchaient à les faire accéder à la prise de décision en mettant en place un mécanisme de

cogestion où les ouvriers avaient la majorité dans les entreprises publiques, et en créant la Corporación Agraria Campesina. Il était évident que l'intégration de la femme progresserait de ce fait.

37. La délégation brésilienne a estimé qu'il fallait rester convaincu que les préjugés faisant obstacle à l'intégration de la femme pouvaient être surmontés en dépit de la complexité évidente de la question et de la situation. A l'occasion de l'évaluation et de l'exposé des stratégies, la délégation brésilienne a attiré l'attention sur le fait que les progrès réalisés intéressaient essentiellement certains secteurs et elle a évoqué les obstacles et les difficultés auxquels s'était heurtée la réalisation intégrée des plans. La délégation brésilienne a mis en relief la dimension politique des effets de la crise, elle a noté que les chemins de la paix et du développement devaient être parallèles et elle a exprimé son soutien à l'égard de la coopération régionale.

38. En ce qui a trait à la partie C du projet de rapport, la délégation brésilienne a ensuite signalé qu'elle ne partageait pas la teneur d'une partie de son contenu et qu'elle ne le considérait pas comme précédent valable pour d'autres textes devant être soumis à l'approbation des gouvernements lors de réunions convoquées dans le cadre des Nations Unies.

39. La délégation canadienne a fait observer qu'il fallait redoubler d'efforts pour obtenir l'égalité entre hommes et femmes et garantir ainsi aux femmes les bienfaits qui découleront de leur totale intégration au développement politique, économique, social et culturel de la société. Elle a souligné le rôle qui incombe aux gouvernements à cet égard et a expliqué la structure des mécanismes nationaux pertinents au Canada, lesquels sont composés d'éléments interdépendants. Des mesures ont été adoptées dans ce domaine au niveau législatif, politique et bureaucratique afin de renforcer l'apport de la communauté. Elle a souligné le rôle joué par les organismes non gouvernementaux. Tout changement dans la situation des femmes aura des répercussions au niveau de la société et de ses politiques. C'est pourquoi ces dernières devront être conçues et élaborées dans le cadre d'actions globales menées conjointement.

40. La délégation colombienne a dit que de tous les programmes menés à bien par l'ONU, peu avaient eu un effet comparable à ceux qui avaient trait à la femme car il s'agissait en l'occurrence d'aider la moitié de l'humanité. Le Gouvernement colombien avait déployé des efforts considérables pour rétablir la paix en Amérique centrale et pour renforcer les organisations régionales. S'agissant de l'intégration de la femme au développement, la représentante de la Colombie a traité non seulement des aspects sectoriels, mais aussi de la participation politique des femmes à la prise de décisions et de leur accès aux postes de responsabilité. Le bilan de la Décennie était positif dans le cas de la Colombie et il était souhaitable que la Conférence mondiale de Nairobi soit saisie des questions relatives à la communication et à la participation politique de la femme.

41. La délégation costaricienne a souligné que l'Etat avait pris conscience des problèmes relatifs à la condition de la femme et a aussi mentionné les efforts consentis pour intégrer la femme au processus de développement. Elle a notamment cité à cet égard la création d'un bureau spécial chargé des questions de la femme et de diverses instances de coordination institutionnelle, ainsi que la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Elle a souligné les effets que la crise économique avait eus et a indiqué que l'absence d'une armée dans son pays contribuait grandement à la perspective d'un avenir pacifique et permettait d'allouer aux programmes sociaux des ressources qui auraient été affectées à des fins militaires.

42. Etant donné le caractère essentiellement global des rapports régionaux, la délégation costaricienne a ensuite signalé certains facteurs propres à son pays qu'elle estime d'importance, notamment les progrès accomplis en matière de santé et d'éducation. En effet, en matière de structure des services de santé du Costa Rica, un processus d'intégration a été appliqué au Système national de santé, qui prévoit des mesures de prévention et de soins soigneusement réparties selon leur degré de complexité, un renforcement de la couverture régionale, une répartition des ressources à l'échelon national et une participation active de la communauté. A l'heure actuelle, tous les centres hospitaliers du pays appartiennent à la Caja Costarricense del Seguro Social, les Seguros Sociales sont appliqués partout et les soins couvrent une très grande partie de la population. En ce qui a trait à l'éducation, des progrès sont dignes d'être mentionnés en ce qui concerne la réduction du taux d'analphabétisme (10.2%); l'accès pratiquement égal, par sexe, au système éducatif formel; l'enseignement supérieur à distance, auquel participent 57% de femmes; le programme de livres scolaires appliqué, depuis 1983, par le Ministère de l'éducation publique, conjointement avec la Direction générale pour la femme et la famille, permet de modifier les modèles culturels et contribuer ainsi à promouvoir le rôle des femmes.

43. La délégation cubaine a déclaré que pour que la situation socio-politique, économique et culturelle de la femme change réellement, il fallait élaborer un nouveau projet de société reposant sur des principes et des actes et non pas seulement sur des discours. En outre, les femmes constituaient l'un de groupes les plus vulnérables des sociétés sous-développées les plus touchées par la crise économique. Elle a souligné par ailleurs l'importance et la signification de la création du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, sur le plan de l'exécution de projets et programmes destinés à améliorer la condition de la femme. Elle a rappelé que le Fonds devait poursuivre ses activités jusqu'à l'an 2000 afin de soutenir les activités visant à éliminer la discrimination à l'égard de la femme.

44. Elle a enfin recommandé que la CEPALC développe son programme relatif à la femme en lui consacrant des ressources en personnel et des crédits suffisants pour que d'importants succès puissent être remportés d'ici à l'an 2000.

45. La délégation chilienne a noté les progrès réalisés dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'éducation, des programmes de régulation des naissances et de distributions de lait aux enfants. Des allocations de maternité étaient également versées aux travailleuses cotisant à la sécurité sociale. Toutes les entreprises et institutions qui employaient plus de 20 femmes étaient tenues de mettre à leur disposition un local où les enfants étaient gardés et où les mères pouvaient prendre soin d'eux. Le nombre des avortements avait diminué grâce aux programmes de promotion de la parenté responsable. Le taux d'analphabétisme avait diminué et la proportion des femmes dans l'enseignement supérieur s'était constamment accrue de même qu'au sein du corps enseignant. Les femmes représentaient 35% de la population active du pays. Elles participaient de plus en plus aux programmes de formation professionnelle et aux différentes activités économiques, mais c'était surtout dans le secteur des services qu'elles avaient continué de jouer un rôle important. La Constitution posait le principe de l'égalité des droits et la femme prenait part aux activités gouvernementales.

46. La délégation espagnole a passé en revue les principales réformes législatives appliquées dans ce pays depuis l'adoption de la nouvelle constitution de 1978 qui consacre le principe de l'égalité des droits devant la loi sans discrimination de sexe. L'Espagne a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en février 1984. La crise économique actuelle constitue un obstacle au progrès de la démocratie récemment instaurée et les mentalités et comportements doivent encore évoluer pour s'adapter aux nouvelles réformes législatives. Elle a signalé que le développement doit se dérouler de façon simultanée dans les domaines économique, politique et culturel afin d'organiser la société de façon telle qu'hommes et femmes puissent y occuper la place qui leur incombe.

47. La délégation française a manifesté qu'elle portait un grand intérêt à ce sujet et aux exposés présentés par les pays. Elle a appelé l'attention sur le lien étroit qui unit les thèmes paix, développement et égalité, lesquels devraient constituer, à son avis, la base des travaux. Son pays souhaitait vivement que disparaissent les tensions dans la région de façon à ce qu'elle puisse consacrer ses ressources à la lutte pour le développement. Elle mit enfin l'expérience française à la disposition des pays afin de contribuer à l'étude de cette question.

48. La délégation guyanienne a souligné l'importance de la réunion régionale ainsi que le rôle dynamique que la Décennie avait joué pour les activités en faveur de la femme. La Guyane était dotée d'un bureau chargé de ces questions, qui constituait un mécanisme de consultation ministériel. La Guyane avait été le théâtre d'une longue succession de luttes et d'efforts du mouvement socialiste révolutionnaire qui avaient trait aux problèmes de la femme. La crise devait faire l'objet d'une attention prioritaire, mais elle permettait à la créativité de s'exprimer; la science et la technologie appliquées constituaient en Guyane une question essentielle et un institut spécialisé avait été créé à cette fin.

49. La délégation haïtienne a indiqué qu'Haïti avait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qu'elle avait signée en 1980. Un décret présidentiel consacrant l'égalité des droits entre les sexes avait été promulgué le 8 octobre 1982. La position traditionnelle d'Haïti vis-à-vis de la paix reposait sur le respect mutuel des pays et sur la non-intervention. Au nom du principe de l'assistance mutuelle, Haïti partageait l'expérience des Haïtiennes avec les autres femmes de la région et il était préférable d'adopter une approche plus pragmatique que théorique à l'égard des différentes options et stratégies pour l'intégration de la femme au développement.

50. La délégation jamaïquaine a déclaré que le problème de la marginalisation des femmes ne pouvait être résolu en incitant les femmes à jouer un rôle actif mais plutôt en les appuyant et en les encourageant à assumer leurs responsabilités. Il fallait convaincre les femmes que leur contribution était précieuse et que cette contribution était appréciée et considérée à sa juste valeur par leurs communautés et par la société dans son ensemble. La Jamaïque avait toujours soutenu les résolutions tendant à prolonger les activités du Fonds de contributions volontaires après la fin de la Décennie de la femme et considérait que ce Fonds devait être doté d'un statut distinct au sein de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du développement et de l'assistance technique.

51. Enfin, toute stratégie technique devait mettre l'accent sur les programmes nationaux et sur la coopération régionale et la CEPALC devait être dotée des crédits et des ressources en personnel nécessaires à cette fin.

52. La délégation mexicaine a déclaré qu'au niveau international, son pays estimait qu'il était indispensable d'éliminer les mesures unilatérales qui aggravaient les déséquilibres existants; au niveau national, le Gouvernement mexicain avait adopté des mesures visant à réduire les sacrifices imposés par la crise. Il était indispensable de restructurer les relations économiques mondiales qui se répercutaient sur l'ensemble de la société mais plus particulièrement sur les femmes et surtout celles des couches sociales vulnérables. C'était dans ce contexte qu'il fallait interpréter les progrès et les obstacles enregistrés dans les mesures nationales et internationales prises pour améliorer la condition de la femme. En outre, compte tenu de la situation régnant en Amérique latine, la paix avait été difficile à instaurer et, dans la pratique, l'égalité n'avait pas été pleinement réalisée. De plus en plus, les bénéficiaires étaient un privilège de groupes minoritaires et il fallait par conséquent déployer des efforts concertés pour pouvoir améliorer les conditions de vie des femmes.

53. La délégation nicaraguayenne a indiqué que la situation de guerre qui durait depuis plus de quatre ans avait aggravé les problèmes du pays du fait de la destruction de ports, d'écoles, de centres de santé, d'établissements d'éducation populaire, qui avait entraîné la mort de 7 000 hommes, femmes et enfants. Cependant, grâce à la solidarité active de l'extérieur, des progrès sensibles avaient pu être accomplis en matière d'éducation; les problèmes de la santé préventive avaient pu être abordés et le Programme alimentaire national

avait été mis sur pied. Le pays avait imposé des normes égalitaires en matière d'emploi et avait accompli des progrès en ce qui concerne la législation. Le Nicaragua avait une conception révolutionnaire des relations entre le peuple et l'Etat et les problèmes de la paix étaient un élément essentiel du développement.

54. La délégation panaméenne a signalé que le progrès social de la femme avait été lent, bien que l'égalité juridique ait été acquise en 1946. Certes, des progrès avaient été accomplis dans les années 70 pour ce qui est des niveaux de participation sociale dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de la santé, mais, représentant 29% de la population économique active, les femmes devaient développer leur participation. La présentation du projet de code de la famille et de l'enfance constituait une étape importante. L'insuffisance du développement social du pays, due à son sous-développement et à sa condition de dépendance économique, freinait la promotion de la femme. Les ingérences extérieures menaçant la paix dans le pays et dans la région étaient préoccupantes et entravaient sérieusement l'atteinte des objectifs de la Décennie.

55. La délégation de la République dominicaine a indiqué que comme d'autres pays de la région, son pays traversait une crise économique marquée par un endettement extérieur important et un déséquilibre de la balance des paiements. A cet égard, la situation des femmes des couches populaires, tant urbaines que rurales, s'était davantage détériorée que celle des autres groupes de population, en particulier du fait de la mise en oeuvre de plans d'ajustement. En revanche, un des progrès réalisés au cours de la Décennie avait été la création de la Direction générale pour la promotion de la femme, ainsi que de services sectoriels chargés de questions féminines au sein de divers ministères. La République dominicaine avait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et elle a amendé sa législation pour éliminer toute discrimination à l'égard des femmes.

56. La délégation de Saint-Christophe-et-Nièves a déclaré que les femmes participaient depuis longtemps à la vie active du pays et que l'on encourageait leur accès aux échelons directeurs. Il convenait de souligner la création de l'Office de la femme, dont la directrice avait rang de Ministre. Dans le cadre de l'évaluation et de l'orientation des stratégies, il convenait de souligner le problème de la population féminine jeune, la nécessité de créer des emplois et de prévoir à leur intention des activités de loisir, de lancer des programmes d'enseignement pratique et de promouvoir la prise de conscience nécessaire à l'occupation de postes de direction.

57. La délégation de Sainte-Lucie a signalé qu'au cours des dix dernières années, son gouvernement avait appuyé des activités et programmes visant à promouvoir la participation de la femme au développement national et qu'à cette fin, il avait participé à des réunions et rencontres organisées au niveau régional.

58. L'une des principales réalisations du pays était l'adoption de lois en faveur de la femme; toutefois, le manque de ressources financières et humaines limitait l'action du gouvernement en ce qui concerne l'intégration de la femme au développement.

59. La délégation de Saint-Vincent-et-Grenadines a indiqué que, malgré les difficultés que le gouvernement avait rencontrées pour créer un office chargé des questions féminines, comme le stipule le Plan d'action régional, il s'efforcera d'atteindre les objectifs d'une plus large participation de la femme au processus du développement, conformément audit plan. Le gouvernement étudiait la possibilité de créer un Ministère de la femme afin de contribuer à la formation de personnel et était solidaire de la lutte menée par les femmes dans le monde.

60. La délégation de Trinité-et-Tobago a fait savoir que le gouvernement de son pays avait mis sur pied l'infrastructure nécessaire à l'intégration de la femme au développement, de sorte que ses objectifs principaux visaient actuellement à élever la prise de conscience de la population afin d'éliminer les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes. A cet effet, on s'employait, par l'organisation de séminaires, conférences, programmes de radio et de télévision, à éliminer l'attitude consistant à considérer les questions féminines comme étant sans importance. En outre, la participation de l'homme était nécessaire, car il serait difficile d'obtenir les résultats escomptés sans la sensibilisation de ceux-ci à la condition de la femme.

61. De l'avis de la délégation vénézuélienne, le Venezuela avait obtenu des résultats positifs dans le domaine de l'intégration de la femme au développement, mais il rencontrait cependant des difficultés d'ordre général, surtout en ce qui concerne les femmes des zones marginales, lesquelles constituaient un problème de taille pour le gouvernement. Il convenait en outre de souligner les activités menées par l'Office de la Femme, qui travaillait de concert avec les Ministères de la santé, du travail, de l'éducation, de la justice et du développement, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales qui avaient joué un rôle non négligeable dans l'amélioration de la condition de la femme.

62. La délégation vénézuélienne a également mis en lumière les efforts déployés pour coordonner les actions des différentes organisations qui oeuvrent à l'amélioration de la condition de la femme, ainsi que leurs contributions à l'élaboration de stratégies pour le futur, lesquelles seraient présentées à la réunion de Nairobi.

63. La délégation des Antilles néerlandaises a fait observer que l'on avait assisté ces dernières années à une prise de conscience de l'importance des questions féminines, tant de la part des gouvernements que de la part des femmes elles-mêmes. Les mentalités avaient changé et l'on acceptait beaucoup plus facilement que les différences biologiques entre hommes et femmes ne justifiaient pas l'inégalité, ce qui se traduisait par la relance des groupes de défense des droits de la femme et une participation accrue des femmes aux activités syndicales. La prise de conscience politique croissante des femmes

a entraîné une participation féminine au processus de décolonisation des Antilles néerlandaises. Cette participation accrue des femmes aux activités politiques s'est traduite, récemment, par la nomination d'une femme au poste de premier ministre. Les gouvernements attachaient une grande importance aux organisations non gouvernementales, qui leur fournissaient une assistance en même temps qu'à d'autres groupes sociaux. Il convenait toutefois de souligner que malgré les changements, les recommandations concrètes du Plan d'action régional ne pourraient être mises en application que lorsque le nouvel Ordre économique international serait une réalité.

64. La représentante de la Commission interaméricaine des femmes (CIF) a signalé qu'il existait un lien très étroit entre cet organisme et la CEPALC car tous deux servaient la même région, les mêmes pays, leurs plans d'action étaient semblables et même, ce sont souvent les mêmes personnes qui assistent aux réunions. Il faut donc coopérer, coordonner et rallier les efforts pour promouvoir l'intégration de la femme au développement, objectif envers lequel elle renouvella l'engagement de son institution. La région devrait présenter une position commune et parler d'une seule voix à la Conférence de Nairobi. Il est également indispensable de se fixer des objectifs communs pour l'an 2000 afin d'atteindre les buts proposés. Les objectifs de la paix, condition indispensable pour obtenir un développement authentique, n'avaient pas encore été atteints. C'est pourquoi la CIF pensait déclarer 1985 Année interaméricaine de la Paix.

65. La représentante de la Commission de la condition juridique de la femme a souhaité que les travaux de la réunion soient fructueux et a remercié le pays hôte de son accueil. Elle a ensuite souligné le rôle des femmes dans un monde en constante évolution qui se trouve peut-être à un moment décisif de son développement dont les bienfaits pourraient se généraliser à la fin de ce siècle. De nombreuses conférences ont lieu lorsque surgissent de graves tensions politiques à l'échelon international et régional, ainsi qu'en face de profonds bouleversements sociaux. Dans ces cas précis, la situation des femmes était encore plus précaire étant donné la place qu'elles occupent dans la société. Il s'agit là d'un défi actuel qui va au-delà des réformes de type juridique. La participation des femmes n'est pas une affaire close et il incombe à la Commission de présenter à Nairobi des points communs qui facilitent les travaux de cette réunion, et ce, dans un contexte de souplesse, d'enthousiasme, de recherche de la paix pour arriver au développement, d'esprit de solidarité et un sens de la responsabilité collective. Elle a souhaité finalement que Nairobi marque le début d'un monde meilleur.

66. La représentante de la CARICOM a souligné le rôle que joua cet organisme dans l'élaboration de politiques, la conscientisation et la mise sur pied de réseaux de responsables de la diffusion de l'information. La réalisation des tâches s'était vue limitée par le manque de ressources humaines et financières et il fallait chercher à surmonter les obstacles par l'établissement de contacts intersectoriels et avec des organismes de coordination existant dans les pays, ce qui n'avait pu se faire jusqu'à présent par manque de fonds. Selon plusieurs études, la femme des Caraïbes met l'amélioration de sa situation économique au premier rang de ses priorités. Elle a en outre souligné les besoins

nationaux et l'importance de contacts avec l'INSTRAW pour l'obtention de fonds. Il fallait appuyer les projets et créer un fonds autonome, conjointement avec le PNUD, et prendre des mesures visant à favoriser la création d'emplois indépendants et de systèmes d'appui à ces derniers.

67. La représentante de l'INSTRAW a souligné qu'il était indispensable de mettre l'accent sur les besoins de formation et d'information pour atteindre les objectifs de développement fixés. On constatait une aggravation du sous-développement et du chômage dans la région et il était urgent d'appliquer de nouveaux modèles de développement. La situation des femmes n'est pas étrangère aux processus économique car celles-ci ne constituent pas un groupe homogène et participent à de nombreux secteurs du travail. Elle a signalé que les rectifications isolées devraient laisser le pas à des réformes plus systématiques. Quant aux stratégies globales et sectorielles, elles restent une solution lointaine. L'INSTRAW est un système ouvert et souple qui requiert de l'appui des pays en développement. Il conviendrait, a-t-elle affirmé, de renforcer les activités visant à améliorer l'information, à consolider les plans et la coopération technique. Elle a signalé les nouvelles activités menées par l'Institut dans le domaine de la formation de type modulaire, les modalités d'entraînement en vue de l'élaboration de politiques, l'appui à la recherche et la création de nouvelles institutions. Elle a ajouté finalement que seule l'action conjointe permettra de prolonger les stratégies à long terme au-delà de la Décennie.

Autres exposés

68. La représentante de la Communauté internationale Bahá'i a passé en revue les stratégies appliquées et a signalé que les progrès étaient encore insuffisants. Il fallait passer du stade de la prise de conscience des problèmes à celui de l'action. Elle a offert son appui pour améliorer la condition des femmes et a fait observer que l'égalité constituait une condition indispensable au développement et à la paix à l'échelon mondial. L'égalité entre sexes passait par l'égalité dans l'enseignement; c'est pourquoi son institution encourageait les femmes à recevoir une éducation. Elle a souligné les valeurs philosophiques prônées par l'organisme qu'elle représente, à savoir la stabilité familiale et communautaire de ses membres.

69. La représentante du FISE a rappelé la coopération que cette institution prête aux gouvernements de la région pour promouvoir la situation des femmes. A l'origine, et le groupe prioritaire du FISE étant les enfants, les problèmes des femmes étaient abordés de ce point de vue mais la coopération prêtée actuellement par le FISE était plus globale afin de contribuer à améliorer la situation des femmes. Le programme actuel était basé sur des évaluations selon lesquelles les activités menées jusqu'ici ne répondaient en aucune façon au Plan d'action régional. En effet, les ressources étaient dispersées dans la région et acheminées vers des actions de tout type qui, bien que positives, ne conduisaient pas dans la pratique à une intégration réelle des femmes au développement. Le FISE travaillait aujourd'hui sur la base de groupes de projets décentralisés afin d'atteindre des groupes plus importants et les programmes régionaux étaient évalués conjointement avec les gouvernements afin de perfectionner les méthodologies de travail en faveur des femmes.

70. L'observatrice du Kenya, pays hôte de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, a déclaré que son pays s'intéressait vivement aux préparatifs que faisaient les femmes et les gouvernements au sujet des questions qui allaient être examinées à Nairobi en 1985. Le Gouvernement kényen assurait quant à lui les préparatifs nécessaires au succès de la Conférence ainsi qu'à la création d'une atmosphère convenant à une manifestation de cette importance. Le Gouvernement kényen priait instamment les participants à la Conférence de Nairobi de faire preuve d'un vif esprit de coopération au cours de l'examen des points de l'ordre du jour.

71. La réunion a convenu de communiquer au Secrétariat de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, le rapport final du Séminaire sur l'examen et l'évaluation de la Décennie de la femme, tenu à Cordoba (Argentine) du 13 au 18 août 1984 sous les auspices de la Commission interaméricaine des femmes, ainsi que le texte de l'exposé présenté oralement par la CARICOM à titre de contribution aux préparatifs de la Conférence mondiale.

72. La réunion a déclaré que la désignation de hauts fonctionnaires chargés de programmes pour les femmes au sein des commissions économiques régionales constituait une mesure positive qui contribuerait à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme et même au-delà.

73. Le niveau des programmes pour les femmes au sein de la CEPALC devrait être maintenu ou renforcé à la lumière des décisions qui seront adoptées à Nairobi et ils devront être dotés du personnel adéquat au niveau le plus élevé et à titre permanent dans le cadre du programme ordinaire de travail de la CEPALC.

74. La réunion a été unanime à reconnaître que le Fonds des contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme avait contribué de façon extraordinaire à l'atteinte des objectifs de la Décennie et à l'intégration de la femme au développement en Amérique latine grâce à ses activités de coopération technique et financière.

75. Toute mesure concernant le fonctionnement futur du Fonds devra tenir compte du niveau professionnel élevé de cette institution en ce qui concerne sa contribution à l'incorporation des femmes au développement et de la nécessité de renforcer ce niveau à la lumière des besoins spécifiques des femmes de chaque région. Il conviendra en outre de maintenir les liens de coopération et de coordination avec les autres organes des Nations Unies qui mènent des activités en faveur des femmes, comme par exemple la Commission de la Condition juridique et sociale de la femme et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires.

C. EVALUATION DE LA DECENNIE ET STRATEGIES ET MESURES CONCRETES VISANT A
PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DE LA FEMME D'ICI A L'AN 2000, ADOPTEES PAR
LA REUNION REGIONALE DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAIBES PREPARATOIRE
DE LA CONFERENCE MONDIALE CHARGEE D'EXAMINER ET D'EVALUER LES
RESULTATS DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POR LA FEMME;
EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Examen et évaluation critiques des progrès accomplis et des obstacles
rencontrés dans l'atteinte des buts et des objectifs de la
Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité,
développement et paix

76. Cette réunion a marqué l'aboutissement pour la région, du processus d'examen et d'évaluation des résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, et de la conception de stratégies opérationnelles pour la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000, qui a été entamé lors de la troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes. Elle a eu lieu moins d'un an avant la fin de la Décennie. Cet examen et cette évaluation ont donc été effectués sur la base des rapports de la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme (Mexico, 1975), de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix (Copenhague, 1980) ainsi que des trois autres conférences régionales. Il a également été tenu compte de l'évaluation de l'application de la Stratégie internationale du développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes (XX CEPALC, Lima, 1984). Les efforts et les ressources doivent être consacrés à la recherche de solutions aux problèmes liés au développement économique et social national, régional et international auxquels les femmes devront faire face dans l'avenir, en particulier en ce qui concerne l'égalité, le développement et la paix.

77. On a souligné à de nombreuses reprises les facteurs qui rendent difficile toute évaluation des progrès réalisés dans l'intégration de la femme au développement. Certains aspects essentiels méritent d'être signalés. La diversité des paramètres permettant de mesurer les réalités nationales qui sont utilisées dans chaque pays, en fonction des différences de taille, de situations économiques et de façons d'affronter la crise. Les conjonctures nationales sont en effet de plus en plus complexes, de même que les rapports des groupes sociaux entre eux et avec le gouvernement. Ces éléments, pour ne signaler que les plus pertinents, rendent difficile toute évaluation exhaustive et toute analyse comparée des situations propres à chaque pays. Toutefois, ce sont plutôt les éléments communs, tels que la dépendance économique, la dette extérieure, etc., qui soulignent la nécessité de rechercher la base d'un consensus permettant de dégager une approche régionale dans la recherche d'un nouveau modèle de développement qui élimine complètement la dépendance. Par ailleurs, en dépit du fait que la région a commencé à se transformer il y a près de trois décennies, le contexte dans lequel la Décennie

des Nations Unies pour la femme a commencé est différent de celui dans lequel elle s'achève. En effet, lorsque le Plan d'action régional a été adopté à La Havane en 1977, la région donnait des signes d'optimisme et de croissance, alors qu'aujourd'hui, l'aggravation de la crise et, partant, la détérioration des conditions de vie de nos populations sont particulièrement préoccupantes.

78. L'Amérique latine et les Caraïbes traversent à l'heure actuelle la crise économique et politique la plus grave qu'elles aient connue depuis cinquante ans, une crise qui a mis la majorité des pays de la région dans une situation précaire et qui est due à la fois à des facteurs externes et à des facteurs internes. En général, la situation économique de la région s'est dégradée au cours des dernières années de la Décennie. La crise financière, économique et sociale du monde en développement a eu des effets de plus en plus néfastes sur d'importants secteurs de la population, et les femmes en particulier, dont, dans les Caraïbes, une grande proportion est chef de famille. Plus particulièrement, la diminution de l'activité économique a une incidence négative sur la répartition des revenus, qui est déjà déséquilibrée par elle-même, ainsi que sur les taux élevés de chômage de la sous-région, phénomène qui touche davantage les femmes que les hommes.

79. Les conditions de vie de la femme dans la région sont un problème qui concerne toute la société d'Amérique latine et des Caraïbes. Les principaux problèmes auxquels se heurte le développement des pays de la région tiennent à trois aspects essentiels et interdépendants de la situation et de l'évolution du processus socio-économique. Il s'agit premièrement des effets néfastes que continuent d'avoir sur la structure des relations avec l'extérieur, de la nature des relations commerciales et de la multiplication des mesures protectionnistes que certains pays développés ont adoptées dans le cadre de leurs relations commerciales avec la région, de la détérioration des termes de l'échange et de l'augmentation de la dette extérieure; deuxièmement, du déclin du taux de croissance de la plupart des pays d'Amérique latine en raison de la détérioration des relations avec l'étranger et de la crise de l'économie mondiale; et troisièmement, des structures socio-économiques inadéquates qui ont donné naissance à des sociétés extrêmement inéquitables.

80. Les répercussions de la crise économique mondiale sur les économies des pays d'Amérique latine, qui se traduisent plus particulièrement par une diminution du commerce dans la région, une hausse disproportionnée des taux d'intérêt bancaires internationaux, le resserrement des mesures protectionnistes déjà draconiennes imposées aux exportations d'Amérique latine par leurs clients traditionnels et les politiques d'ajustement imposées par le FMI à la majorité des gouvernements de la région pour le rééchelonnement de leur dette, ont considérablement affecté la capacité économique de la région de faire face à ses programmes économiques. Cette crise a été fortement ressentie dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui, pour la plupart, ont des structures sociales inéquitables et injustes caractérisées par une distribution inégale du revenu national; elle a également eu des répercussions sur la promotion du développement national. En d'autres termes, une grande partie de la population, dont les femmes constituent un important pourcentage, est démunie et réduite à la misère alors que la plupart des bénéfices apportés par le développement vont à une petite minorité de la population.

81. L'inégalité des revenus, la pauvreté alarmante, le chômage, le sous-emploi et les conditions de travail difficiles; la faible productivité d'une grande partie de la main-d'oeuvre; le caractère arriéré et misérable de la vaste majorité des secteurs ruraux et urbains; l'analphabétisme et le semi-analphabétisme généralisés qui ont un effet négatif sur la capacité de travail de la main-d'oeuvre; et le fait que la majorité de la population ne participe que de façon limitée au processus de prise de décisions à tous les niveaux et au processus de développement économique, social et politique, forment un ensemble de problèmes sérieux interdépendants difficiles à résoudre et qui frappent une proportion importante de la population dans certains pays et la majorité de la population dans certains autres.

82. Bien que la situation des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes se soit quelque peu améliorée, en général il n'en est pas de même pour toutes les femmes ni pour tous les aspects de la vie sociale. Les conditions de vie des femmes varient considérablement selon les couches socio-économiques auxquelles elles appartiennent. D'autre part, la forme que prend leur participation à la vie économique, politique, sociale et culturelle varie, de même que les sources et les formes de discrimination dont elles souffrent. Les femmes les plus touchées par cette situation, qui résulte de structures socio-économiques inadéquates, sont celles qui appartiennent aux groupes les plus démunis, en particulier dans les zones rurales et dans les zones urbaines marginales.

83. Comme indique dans le Plan d'action régional, les problèmes empêchant les femmes de participer à la vie économique, politique, sociale et culturelle de leurs pays sont étroitement liés aux conditions générales du sous-développement. Il est donc primordial d'opérer les transformations nécessaires dans les structures socio-économiques et de prendre des mesures concrètes qui aideront à modifier la situation des femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes pour qu'elles puissent participer activement à la modification des structures existantes et jouer un rôle décisif dans la réalisation de la pleine égalité des hommes et des femmes.

84. Nul n'ignore que les hommes et les femmes ont en commun certaines conditions d'existence déterminées par le rôle qu'ils jouent dans une société donnée et dans une couche socio-économique donnée de cette société, et que les femmes se heurtent à une discrimination particulière qui découle de la division sociale et sexuelle du travail.

85. S'agissant de l'emploi, on constate que le pourcentage des femmes qui font partie de la population active reste très faible. Bien que ce pourcentage soit supérieur dans la sous-région des Caraïbes au reste de la région, il convient de noter que cela est dû en grande partie aux possibilités d'emploi qu'offrent des activités de sous-traitance. Dans l'ensemble de la région, la plupart des femmes occupent des emplois non qualifiés, essentiellement dans le secteur des services, surtout en qualité d'employées de maison et de ménagères non rémunérées. Les femmes sont fréquemment l'objet de discrimination et

d'exploitation en matière de salaire, de conditions de travail et de pratiques contractuelles, et leur recrutement et leur maintien en poste souffrent de limitations réelles. Cette situation est encore plus critique dans les régions rurales, où elle provoque l'exode vers les villes. En Amérique latine, 65% de la population vivait dans les villes en 1980 et, selon les projections, cette proportion atteindra 75% en l'an 2000. Le taux d'accroissement de la population sera supérieur à 2%. Si la situation actuelle ne change pas, l'exode rural sera surtout le fait des jeunes femmes célibataires.

86. Si on analyse le cas des femmes qui font déjà partie de la population active et les problèmes de leur double responsabilité à l'égard des tâches à effectuer dans leur foyer et à l'extérieur de celui-ci, il est clair que les femmes sont bien souvent cantonnées dans des emplois traditionnellement féminins. Le prestige attaché à ces emplois étant faible, ils sont généralement mal rémunérés et mal considérés. Les travailleuses mariées doivent accomplir une double journée de travail, à moins qu'elles ne puissent bénéficier de l'aide d'un membre de leur famille. La situation des femmes chefs de famille est encore moins enviable, du fait qu'elles doivent gagner leur vie. Dans le secteur tertiaire, les femmes sont dans la plupart des cas marchantes ambulantes ou employées de maison. Toutefois, compte tenu de l'élévation du niveau d'éducation, on peut supposer que, plus exigeantes, les nouvelles venues sur le marché du travail jugeront ces emplois inacceptables. On peut ainsi s'attendre à ce que la pression sociale se fasse rapidement sentir sur l'emploi, ce qui risque parfois de susciter de graves conflits sociaux si des solutions efficaces ne sont pas apportées rapidement; il s'agit de créer suffisamment d'emplois pour les futures diplômées. Diverses études ont confirmé l'influence de l'éducation sur la décision d'accéder au marché du travail. Par ailleurs, on constate que la crise économique risque de produire un retour à la mentalité traditionnelle qui tend à confiner la femme dans son rôle de maîtresse de maison.

87. Dans la région, la structure prédominante des services de santé est axée sur une médecine curative essentiellement caractérisée par des services privés, une grave insuffisance de services publics et gratuits et des établissements hospitaliers hautement spécialisés et concentrés dans les zones urbaines. L'objectif consistant à allouer une proportion accrue des ressources consacrées aux activités de prévention et de dépistage précoce des maladies permettrait de mieux équilibrer les recettes et les dépenses du secteur curatif qui absorbent actuellement la majeure partie de ces ressources. La crise économique que traversent la majorité des pays de la région s'est traduite par une réduction des crédits alloués au secteur de la santé et par une détérioration des services fournis par l'Etat et destinés en particulier aux groupes de population à faible revenu, surtout dans les zones rurales. Dans le domaine de la sécurité sociale, le chômage et le sous-emploi, ainsi que la participation particulière de la femme au secteur non structuré, tel que les fonctions d'employées de maison et les travaux agricoles ont eu pour effet une réduction des prestations de sécurité sociale destinées à la femme, avec pour conséquence une dégradation de la situation des femmes de la région en

matière de santé. L'accent qui est mis dans nos pays sur la médecine curative a entraîné une hausse considérable des dépenses en médicaments. Le caractère monopolistique de la production de médicaments et la dépendance quasi totale des pays de la région vis-à-vis de l'extérieur sont particulièrement préoccupants du fait que les produits pharmaceutiques ne sont pas toujours consommés pour répondre à un besoin réel, mais pour satisfaire les exigences d'un marché qui aggrave notre crise économique et notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

88. Bien que l'éducation soit un élément essentiel du développement économique et social, les femmes représentent un pourcentage élevé (60 à 80%) de l'ensemble de la population analphabète d'Amérique latine et des Caraïbes. L'absence d'accès à l'enseignement pour de larges couches de la population et, en particulier, les femmes a confiné ces dernières aux secteurs traditionnels de l'économie: travaux d'employées de maison, commerce, industries familiales et tâches agricoles. A cela s'ajoute le problème particulier des jeunes qui interrompent leurs études faute de ressources financières, pour cause de grossesse, parce qu'elles doivent trouver un travail pour compléter le budget familial, ou pour d'autres raisons.

89. Le système d'enseignement de la région se caractérise par les tendances suivantes: taux de croissance élevé, tant du point de vue de la réduction de l'analphabétisme dans les groupes d'âge de plus de 15 ans que de l'absorption de davantage d'enfants d'âge scolaire, cette dernière pouvant se mesurer par les progrès accomplis dans l'accès au système d'enseignement. Malgré cette tendance à l'élargissement, l'enseignement conserve un certain caractère élitiste. Ainsi, si la population scolaire aux niveaux secondaire et supérieur s'accroît à un rythme accéléré, une partie très importante de la population de plus de 10 ans est toujours analphabète. L'abondance des données statistiques permet de mesurer facilement la situation de l'enseignement. Certains aspects sont toutefois encore très peu connus, comme par exemple les taux d'abandon et d'absentéisme de la population scolaire féminine, les différences de contenu des programmes et les méthodes appliquées aux garçons et aux filles.

90. On dispose de données statistiques permettant d'analyser les niveaux d'alphabétisation et d'instruction. Les données provenant des recensements ne permettent toutefois qu'une analyse globale de la situation des femmes en tant que catégorie. En d'autres termes, on peut établir des distinctions entre les situations de différents pays donnés et, pour un même pays, entre les populations féminine et masculine, mais on ignore quelles sont les différences à l'intérieur de la catégorie des femmes.

91. Dans le domaine de l'enseignement, les principaux problèmes qui se posent à la majorité des pays de la région sont les suivants:

- i) Bien que l'enseignement primaire ait été développé et que les taux d'inscription soient prometteurs, il faudra encore plusieurs décennies pour que l'ensemble de la population ait accompli au moins le cycle élémentaire. On ne constate à ce niveau aucune différence sensible fondée sur le sexe, encore qu'il y en ait en ce qui concerne le lieu

de résidence; il convient d'accorder une attention particulière aux zones rurales, qui sont les moins avancées à cet égard.

L'enseignement primaire est assuré gratuitement par les établissements d'Etat, mais cela ne suffit pas à absorber l'ensemble de la population. Le contenu de l'enseignement est d'une importance capitale au niveau primaire, car l'apprentissage acquis à cet âge conditionnera les caractéristiques à développer ou à infléchir dans la personnalité de l'enfant;

- ii) Le niveau secondaire ne pose pas de graves problèmes, car son taux d'élargissement à la population féminine est satisfaisant. En règle générale, il n'y a pas de discrimination à ce niveau, mais la spécialisation des jeunes filles est le plus souvent limitée à l'apprentissage de métiers de niveau intermédiaire et de disciplines professionnelles. Là encore, de nombreuses jeunes filles abandonnent leurs études faute de ressources, en raison de maternités précoces ou pour prendre un emploi;
- iii) La discrimination à l'égard des femmes reste marquée dans l'enseignement supérieur, bien qu'à ce niveau, l'effectif féminin soit plus élevé que l'effectif masculin. Les spécialisations conformes aux stéréotypes sexuels persistent toutefois et, du fait des barrières culturelles, un nombre excessif de jeunes filles se prépareront aux carrières traditionnellement féminines et trop peu d'entre elles aux carrières techniques offrant des débouchés dans les techniques de pointe;
- iv) Il convient de signaler que, si l'on constate une tendance à l'élargissement de l'accès de la population féminine à l'enseignement secondaire et supérieur, il persiste de graves différences entre les divers groupes de population; il faudrait donc que les systèmes d'enseignement amènent l'égalité d'accès;
- v) Si l'importance de l'éducation permanente et de l'enseignement non institutionnalisé dans le domaine de la formation professionnelle a été soulignée au cours de la Décennie, ces activités n'en restent pas moins morcelées et d'un accès difficile, en particulier pour les femmes des zones rurales. La formation a essentiellement porté sur des techniques traditionnellement associées aux femmes et non pas sur le type de formation technique spécialisée qui était envisagé.

92. Du point de vue théorique, la législation des pays concorde sur les points suivants au terme de la Décennie: nul ne peut priver une femme du droit de vote et, dans les pays où le vote est obligatoire, toute tentative visant à empêcher l'exercice de ce droit expose le contrevenant à des sanctions. L'âge de la majorité est le même pour les deux sexes et implique les mêmes droits et obligations; nul ne peut empêcher une femme d'exercer sa profession.

Les modifications apportées aux diverses législations visent de plus en plus souvent l'égalité des responsabilités en matière d'autorité parentale, de gestion du patrimoine familial et de choix du domicile. L'égalité dans le domaine du droit du travail a été établie dans l'ensemble de la région, mais elle n'a pas été appliquée de façon suffisamment efficace. La protection de la maternité est garantie par la loi dans toute la région; toutefois, la notion de maternité considérée comme une maladie n'a pas disparu et rend difficile l'application des réglementations et clauses contractuelles en vigueur. A cet égard, les femmes des zones urbaines semblent mieux loties que les femmes rurales, pour lesquelles il importe de déployer de vastes efforts pour assurer l'égalité, tant au niveau de la structure familiale qu'à celui des institutions. Toutefois, il faut signaler qu'en règle générale, on n'est pas parvenu à appliquer de manière effective cette législation et que ce doit être là l'un des objectifs ou l'une des stratégies pour l'an 2000.

93. L'exercice des droits civils, politiques et sociaux ne doit pas dépendre du fait que les hommes et les femmes connaissent ou ignorent leurs droits. Alléguer qu'il est nécessaire que les femmes doivent connaître leurs droits pour les exercer constitue un traitement discriminatoire à leur égard, car la proportion d'hommes qui ignorent leurs droits est à peu près identique et ils sont pourtant tenus d'accomplir leurs devoirs.

94. Malgré les efforts déployés, aucun progrès important n'a été réalisé en ce qui concerne le fait, mentionné dans le Plan d'action, que les moyens de communication de masse ont tendance à produire des effets nuisibles sur les attitudes et les valeurs relatives à la fonction de la femme dans la société, opposant ainsi souvent des obstacles à un changement positif des modes de comportement et peuvent perpétuer les stéréotypes et les mythes concernant la femme.

95. On a fait remarquer que les schémas culturels sexistes se perpétuent dans les systèmes d'enseignement, dans les médias et dans les activités de socialisation. Cette situation est encore plus nette pour les médias en raison du rôle accru du modèle transnational et de l'absence d'autres moyens de communication qui seraient destinés aux femmes et utilisés par elles et avec leur concours, sur une base multinationale, dans l'ensemble de l'Amérique latine.

96. Il est significatif que le rôle politique que jouent les femmes dans le développement économique et social soit extrêmement limité dans la plupart des pays de la région. Bien qu'elles représentent près de la moitié de l'électorat, leur représentation dans les organes législatifs est négligeable, et même presque inexistante au niveau exécutif. Les femmes ne participent pas suffisamment à la prise des décisions et la plupart des pays ne tiennent pas compte de leur point de vue ni de leurs besoins dans la planification du développement. Tout ce qui précède --et que reflète la situation économique et sociale de la région-- est aggravé par des problèmes tels que la violence contre les femmes, la prostitution, la traite d'êtres humains, le trafic de

stupéfiants, le viol, la toxicomanie et autres formes de criminalité et de comportement antisocial. Il faut également mentionner le fait qu'en raison de l'existence de gouvernements non démocratiques dans la région, les réfugiées politiques, les exilées et les femmes qui sont contraintes de migrer pour travailler sont privées de leurs droits politiques les plus élémentaires.

97. Sur la base de ce qui précède, on peut constater un net déclin de la qualité de la vie en général, dû aux effets multiples de la crise et, dans la plupart des pays, à une baisse en termes réels des dépenses publiques consacrées à l'enseignement, à la santé et au logement dans les différents programmes de stabilisation ainsi qu'à l'affaiblissement des régimes de sécurité sociale. Cela se traduit pour la majorité de la population par une réduction de l'accès aux biens et services de base tels que l'alimentation, le logement, les soins de santé et l'enseignement.

98. Cette situation a été aggravée par les tensions existant en Amérique centrale, principalement dans les Caraïbes et dans le Cône Sud du continent, en raison de l'ingérence étrangère dans les affaires extérieures des Etats de la région, en violation de l'esprit de la Charte des Nations Unies, créant des foyers de tension qui mettent gravement en danger la paix régionale et internationale. L'intervention armée dans les Caraïbes est l'une des dernières manifestations les plus spectaculaires de ce phénomène qui commence à se faire particulièrement sentir en Amérique centrale. De même, les violations persistantes des droits fondamentaux de la personne humaine affectent l'intégrité physique et psychique des femmes, des hommes et des enfants de la région. Ce sont là quelques-uns des obstacles qui entravent le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les processus des négociations entre les pays, comme c'est le cas du Groupe de Contadora, ce qui rend difficile la réalisation des objectifs de la Décennie, car le développement et l'égalité sont indissociables de la paix. L'existence et la persistance de politiques déstabilisatrices tendant à perpétuer ou à remettre en place des régimes autoritaires constituent également un grave obstacle à l'atteinte des objectifs fixés pour la Décennie. L'exercice des droits de la femme qui font partie intégrante des droits de la personne humaine n'est possible que dans le cadre d'une participation démocratique à la vie politique.

99. La solution de ces problèmes est cependant plus complexe que par le passé et la gravité de la situation actuelle requiert l'adoption de stratégies adaptées aux besoins nouveaux des pays et des sociétés; or, ces besoins sont totalement différents de ceux qui étaient éprouvés auparavant, qu'il s'agisse du niveau de développement ou des aspirations économiques, politiques et sociales. Il est chaque jour plus nécessaire d'intensifier la lutte menée pour l'égalité, le développement et la paix ainsi que pour l'élimination des sociétés où la répartition des fruits du développement est inégalitaire.

100. Sur la base du bilan précédent et afin de surmonter les obstacles susmentionnés à la pleine intégration des femmes au développement économique, politique et social de leurs pays respectifs, les gouvernements, les femmes, la CEPALC et d'autres organisations internationales devraient prendre l'engagement d'accorder de l'importance et un caractère prioritaire aux stratégies pour le futur ainsi qu'aux mesures concrètes énumérées ci-après en vue de promouvoir la cause des femmes jusqu'à l'an 2000.

101. Il est affirmé, dans le Plan d'action régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes adopté à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse, que les femmes jeunes sont les premières victimes des conflits suscités par les transformations survenues dans la région. Cela tient d'une part au fait que, dans le cas de ces femmes, les autres changements sont encore accentués par les progrès accélérés de l'éducation des femmes et de leur rôle dans la société. Ces deux phénomènes accentuent l'écart culturel entre ces jeunes femmes et leurs aînées et porte atteinte au rôle de socialisation de la famille qui est une expression de modèles et valeurs traditionnels auxquels les hommes jeunes sont plus attachés. D'autre part, l'entrée progressive des jeunes femmes dans la population active crée pour elles des conflits entre leur activité professionnelle --qui est souvent organisée et régie par des hommes-- et leur vie familiale. Ce problème est encore aggravé lorsque les rôles familiaux sont influencés par des attitudes machistes et par des maternités précoces, deux phénomènes très répandus en Amérique latine. En outre, du fait même de leur sexe, ces jeunes femmes sont plus vulnérables aux effets de la marginalité sociale, tout particulièrement lorsque celle-ci tient à une situation familiale irrégulière, à l'instabilité des jeunes couples et à des naissances précoces. Les jeunes femmes souffrent particulièrement du type de chômage propre à la jeunesse qu'aggrave encore la situation des économies d'Amérique latine et des Caraïbes. Il faut ajouter à cela les différentes formes de discrimination dont souffrent encore les femmes dans cette société.

102. Le Plan d'action régional prévoit en outre le lancement d'activités visant à transformer le statut de la femme. Ce dernier est de mieux en mieux perçu, ce qui a donné un élan à la promotion de la femme. Il ne faut pas perdre de vue le fait que les femmes contribuent au processus de démocratisation et de transformation des structures dans nombre de nos sociétés. Dans ce domaine, les stéréotypes traditionnels ont perdu du terrain et les modèles qui se dessinent à présent mettent davantage l'accent sur l'égalité des droits et des responsabilités entre les sexes. C'est pourquoi, en dépit de la crise et de son incidence sur le niveau de vie, les transformations qualitatives qui ont affecté le statut des femmes semblent profondes et elles ne disparaîtront sans doute pas à cause de la situation actuelle.

Stratégies pour le futur et mesures d'application en vue de la
promotion des femmes jusqu'à l'an 2000

103. Le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme; la Déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix; le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme:

égalité, développement et paix; et la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales (résolution 37/63 de l'Assemblée générale) sont des instruments encore valides qui constituent par conséquent la base des activités relevant des stratégies et des mesures concrètes prévues jusqu'à l'an 2000.

104. Les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes, conscients du fait que les efforts et les ressources destinés à régler les problèmes liés au développement économique et social, aux niveaux national, régional et international, doivent être concentrés afin de permettre aux femmes de parvenir à une intégration véritable, surtout en ce qui concerne l'égalité, le développement et la paix, tenant compte des résultats des trois conférences régionales sur l'intégration des femmes au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes et eu égard aux caractéristiques sociales et culturelles de leurs pays, s'engagent à s'efforcer de mettre en oeuvre les stratégies et mesures concrètes visant à la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000, qui sont énumérées ci-après:

Au niveau national

105. S'agissant du développement, il faut tenir compte du fait que le cadre dans lequel devraient s'inscrire les stratégies pour le futur doit être défini en prenant en considération tout d'abord les effets de la crise et, en second lieu, la nécessité de reformuler certains aspects qui semblent les mieux adaptés au processus de développement. Ce type d'analyse devrait conjuguer l'étude des aspects socio-économiques et l'adoption d'une vision éthique et culturelle de la société. Le développement devrait donc être considéré comme un processus intégré que caractérise l'atteinte des objectifs et buts économiques et sociaux garantissant la participation effective de la population au développement et à ses bienfaits; le processus de développement intégré auquel nous aspirons requiert pour ce faire des changements structurels profonds dans ce domaine. La participation intégrée des femmes sur le plan de l'égalité économique, politique et culturelle est jugée indispensable à l'atteinte de cet objectif. Au cours des années 80, il faudrait au moins s'efforcer d'atteindre les objectifs interdépendants ci-après: i) accélérer le développement économique et social et la transformation structurelle des économies nationales; ii) accélérer le développement de la capacité scientifique et technique des pays de la région; iii) promouvoir une répartition équitable du revenu national et éliminer au plus vite les situations de pauvreté absolue, tout particulièrement grâce à la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée visant à éliminer la faim et la malnutrition; iv) concevoir une politique économique appropriée visant à créer les conditions permettant de maîtriser et d'enrayer le processus inflationniste sans recourir à des mesures d'austérité qui sont créatrices de chômage et responsables de l'intensification des tensions sociales, ni à des mécanismes d'ajustement susceptibles de contribuer à la dégradation de la situation socio-économique des couches populaires --et tout particulièrement des femmes qui en font partie-- et v) stimuler la participation de toute la population et en particulier de la femme, de la femme jeune et de la jeunesse au développement économique et social ainsi qu'au processus de la prise de décisions à tous les niveaux.

106. Pour intégrer pleinement les femmes au développement national, ne pas se contenter de consacrer, dans les plans nationaux de développement, un chapitre particulier aux problèmes des femmes; il est préférable que les mesures s'y rapportant soient structurellement incorporées à chaque secteur pertinent. Il est en outre indispensable d'élaborer, d'adopter et d'appliquer des politiques propres à améliorer considérablement les modalités de la participation des femmes au processus de développement économique et social, et d'apporter les changements structurels nécessaires à l'adaptation des mécanismes de façon à assurer la pleine égalité des femmes ainsi que l'élimination des rapports de discrimination, en vue de la pleine participation des femmes à la production et à toutes les tâches de développement. Il est aussi essentiel de prendre des mesures pour assurer le suivi de ces politiques et pour procéder à des examens et des évaluations périodiques pour en déterminer l'efficacité.

107. Procéder à des changements structurels profonds afin de créer et d'améliorer des mécanismes nationaux visant à assurer aux femmes une égalité complète avec les hommes ainsi que l'application de mesures propices à l'intégration réelle des femmes au processus de développement économique, social, politique et culturel de leur pays. Situer en outre les mécanismes nationaux pertinents à un niveau suffisamment centralisé et élevé pour exercer une influence sur les principaux responsables gouvernementaux en ce qui concerne la prise de décisions; charger ces mécanismes nationaux de coordonner, suivre et évaluer toutes les politiques affectant l'intégration de la femme au processus de développement et allouer à ces mécanismes des ressources humaines et financières suffisantes pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités.

108. Assurer la participation des femmes à tous les niveaux du processus de la prise de décisions dans le domaine de la nutrition, de l'agriculture et de l'alimentation, afin d'accélérer le processus de développement, en particulier le développement rural. Il faut concevoir et appliquer des politiques de réforme agraire et de développement rural intégré garantissant à la femme rurale un accès à la terre et aux facteurs de production nécessaires ainsi que la revalorisation de son travail pour la production, la transformation, la commercialisation, la gestion et la préparation des aliments.

109. Par l'élimination de toute conception discriminatoire à l'égard de la femme, promouvoir la démocratisation réelle de l'enseignement à tous les niveaux, la généralisation de l'enseignement élémentaire ou de l'enseignement de base complet pour tous les enfants d'âge scolaire, l'élimination de l'analphabétisme ainsi que d'autres obstacles au développement normal des enfants et l'introduction progressive de vastes programmes intégrés axés sur les enfants d'âge préscolaire. Les politiques adoptées dans ce domaine devraient veiller à ce que l'ensemble du personnel enseignant ait un niveau intellectuel suffisant et une bonne formation générale, et à ce que chaque individu soit suffisamment qualifié pour avoir une vie économiquement et socialement productive. En d'autres termes, l'enseignement devrait être dispensé à tous de façon équitable, former des êtres humains utiles à la société et préparer chaque travailleur à sa future catégorie d'activité. Il y a lieu de rappeler qu'il est nécessaire pour ce faire d'offrir à tous l'égalité des chances et de dispenser un type de spécialisation adapté à la société.

110. Atténuer la crise du logement dans les villes et les campagnes et accroître l'offre des logements destinés à la majorité de la population à faible revenu, en réglant les problèmes que posent la dégradation des logements urbains et ruraux, l'établissement à la périphérie des villes d'habitations de fortune et en améliorant les réseaux d'électricité, d'approvisionnement en eau et d'égoûts. A cette fin, il sera absolument indispensable de pouvoir compter sur la participation de l'Etat qui accordera une attention prioritaire aux besoins en matière de logements des couches de la population dont les revenus sont les plus faibles.

111. Assurer l'accès gratuit aux services de santé; étendre la portée de la protection médicale et paramédicale, tout particulièrement dans les zones rurales; élaborer des plans spéciaux de prévention visant à promouvoir la santé des mères et des nourrissons; doter les femmes des moyens d'information et des méthodes appropriées pour leur permettre d'exercer leur droit et leur responsabilité à l'égard de leur propre fécondité et promouvoir l'allaitement maternel, en tant qu'alimentation naturelle de base, au cours des premiers mois de la vie de l'enfant. Il est donc nécessaire que les hommes et les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à l'adoption et à l'exécution des décisions générales relatives aux services sanitaires aux niveaux communautaire et national.

112. Créer des programmes donnant aux femmes des chances égales dans les domaines des sports et des loisirs, car il s'agit de phénomènes essentiels au XXe siècle qui sont indispensables à l'épanouissement de l'être humain et à la préservation de l'identité culturelle des peuples.

113. Adopter des mesures permettant de réexaminer dès que possible, dans une perspective intégrée, les législations nationales afin d'assurer l'égalité juridique des femmes et des hommes dans tous les domaines, en mettant l'accent sur le droit civil, le droit de la famille, le droit du travail, la législation du secteur rural et le droit pénal; mettre en place, chaque fois que les conditions s'y prêtent, un régime de propriété familiale garantissant que les deux partenaires du couple, marié ou non, aient la jouissance des biens possédés en commun; dans les pays où il n'existe pas de Code de la famille, introduire les normes pertinentes dans le droit civil local; et, enfin, mettre en jeu des mécanismes permettant aux femmes d'être suffisamment au fait des questions juridiques et législatives les concernant afin de garantir l'application optimale des dispositions pertinentes.

114. L'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes permettrait d'atteindre plus rapidement l'objectif de l'égalité, étant donné que ces mesures à caractère législatif font partie de cet instrument, qui devrait être diffusé dans toute la région.

115. Réunir les conditions favorables à la création d'emplois pour le nombre croissant des femmes qui représentent une forte proportion de la population sans emploi ou sous-employée. Concevoir et exécuter des programmes de formation technique destinés à la main-d'oeuvre féminine sans qualification en prenant

également, suivant le cas, des mesures favorables à la femme de façon à permettre à celle-ci d'être l'égale de l'homme. Prêter une attention particulière à l'offre d'emplois en milieu rural en vue de contribuer ainsi à freiner l'exode rural.

116. Les gouvernements doivent prendre des mesures législatives permettant de recourir aux moyens de communication de masse pour mettre fin à la perpétuation des modèles culturels sexistes auxquels il faudrait substituer d'autres modèles prenant en compte les différences naturelles entre les sexes. Il faudrait en outre encourager la diffusion du Plan d'action régional, des résultats des études menées sur la femme et des mesures prises en leur faveur et promouvoir l'emploi de moyens de communication d'un genre nouveau. Il s'agit de changer les mécanismes de transmission culturelle, ce qui exige la création de nouveaux canaux de communication à tous les niveaux, et l'aménagement d'espaces permanents pour les femmes au sein des moyens de communication sociale. Le Plan d'action régional devrait être incorporé au système d'enseignement officiel afin que la population soit informée et puisse participer activement et consciemment à sa mise en oeuvre.

117. Veiller à ce que les problèmes dus à la crise ne continuent pas d'entraîner la dégradation des politiques sociales destinées aux groupes les plus défavorisés car les programmes sociaux de nombre de pays ont beaucoup souffert des mesures d'ajustement imposées par le FMI. Prêter une attention particulière à la nécessité de poursuivre la réalisation de tous les programmes et projets sociaux destinés aux femmes --que ceux-ci cherchent à améliorer les conditions de vie des femmes ou à transformer l'image qu'elles ont d'elles-mêmes. A cet égard, il faut développer la capacité et la volonté des responsables de formuler des politiques mettant l'accent sur la nécessité de concevoir des programmes en faveur de la femme.

118. Reconnaître l'importance du rôle des organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine des problèmes de la femme en encourageant leur intégration aux efforts généraux de développement et en leur accordant à cette fin un soutien financier adéquat.

119. Analyser et élaborer des mesures plus concrètes d'intégration des femmes dans un cadre conforme aux progrès réalisés par la science et la technique dans le domaine de l'environnement ainsi qu'à l'incidence de ces progrès sur les femmes et intégrer les thèmes se rapportant aux femmes dans le contexte de la coopération régionale.

120. Mettre sur pied des politiques visant à aider les femmes jeunes à surmonter les obstacles et à leur permettre de s'intégrer à la vie sociale d'une manière qui soit compatible avec la diversité de leurs rôles et leur épanouissement équilibré. La série de mesures à prendre pour atteindre ces objectifs porte en particulier sur les problèmes liés à l'enseignement, à l'emploi et à l'environnement, tout en englobant en outre de nombreux aspects de politique sociale. Il ne faut pas oublier que le changement des fonctions des femmes dans la société moderne et l'élimination de la soumission et de la discrimination exigent qu'elles participent beaucoup plus activement à la vie de la communauté. La formation des femmes jeunes devrait de ce fait tenir une place importante dans leur participation active.

121. Axer sur les femmes jeunes des politiques énergiques visant à réaliser leur pleine intégration culturelle et professionnelle et à offrir des services spécifiques propres à améliorer dans tous leurs aspects leurs conditions de vie, au niveau individuel et familial, brisant ainsi l'un des cercles vicieux qui sont la cause de la perpétuation de la pauvreté et de la marginalité et qui conduisent à la prostitution et à d'autres formes de comportement social qui portent atteinte à la dignité de la femme.

122. Créer des formes spécifiques de participation qui permettent en même temps de résoudre le problème de la marginalisation et d'adapter les politiques aux problèmes et aux besoins réels.

123. Attacher une importance particulière aux mesures visant à porter le niveau d'éducation des femmes jeunes de ces couches de population à celui de la population masculine afin de combattre la discrimination sociale et professionnelle à l'égard des femmes. Dans ce domaine, il importe de promouvoir diverses formes de participation si l'on veut éliminer la discrimination à l'égard des femmes.

124. Accorder un rang de priorité élevé aux mesures à prendre dans le domaine de la santé, de l'enseignement et de l'aide sociale, et visant la maternité et la paternité responsables et l'élimination des conséquences, pour la mère et pour l'enfant, sur le plan de la santé et sur le plan social, des grossesses précoces, des grossesses trop rapprochées, des grossesses dans de mauvaises conditions sanitaires et des grossesses indésirables compte tenu des conditions physiques et de certaines situations familiales.

Au niveau régional

125. Faire tous les efforts possibles pour atteindre les buts et objectifs définis dans le Plan d'action régional sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes qui a été approuvé à La Havane en 1977 et qui constitue l'instrument de base --toujours valable pour la région-- définissant les priorités d'action.

126. Promouvoir les éléments figurant dans les recommandations en question pour réaliser la pleine intégration des femmes au développement économique et social de leurs pays, dans le cadre des programmes de coopération économique et technique entre pays en développement ainsi que des accords régionaux et sous-régionaux.

127. Appuyer les efforts tendant à trouver des solutions politiques négociées aux conflits de l'Amérique centrale. Soutenir les efforts de paix du Groupe de Contadora qui constitue l'option de règlement la plus viable pour la crise de l'Amérique centrale et des Caraïbes, dans l'intérêt de la population de cette région et, en particulier, de la femme qui est l'élément de la population le plus vulnérable dans ce type de conflit. L'intervention extérieure dans ces pays constitue le plus grand obstacle à l'atteinte de la paix dans la région

et, en dernière analyse, l'objectif des stratégies jusqu'à l'an 2000 et pour lesquelles il faut consentir de plus vastes efforts pour trouver des solutions pacifiques au problème du moment et condamner l'usage de la menace et de l'emploi de la force dans les relations entre les Etats. Il serait également nécessaire d'intégrer dans ces stratégies la prise en considération des problèmes que suscite pour les femmes l'ingérence étrangère qui crée des foyers de tension dans différentes parties de la région et qui sont à l'origine de situations comme celle des femmes réfugiées, des femmes déplacées et des femmes qui sont victimes de situations critiques.

128. Souligner la nécessité de mettre au point des statistiques dans la région et dans la sous-région, particulièrement dans le domaine de la santé, de l'emploi et de l'éducation, en vue de créer une base de statistiques permettant d'analyser le moment venu le bien-fondé des décisions prises. A cet égard, une collaboration étroite, sur le plan des recherches, entre les institutions internationales et régionales compétentes revêt une grande importance.

129. Recommander au Comité d'experts gouvernementaux de haut niveau d'évaluer également l'intégration des femmes au développement économique, social et culturel, dans le cadre de ses évaluations périodiques et de formuler des recommandations, compte tenu des objectifs et des buts du Plan d'action régional tendant à promouvoir la participation active et l'amélioration de la situation de la femme au sein du processus de développement de la région ainsi que l'atteinte des objectifs de la nouvelle Stratégie internationale du développement dans la perspective de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme.

130. Accorder la priorité, au sein des différents organismes et instances de la CEPALC, à l'étude et à l'analyse des concepts, stratégies et types d'action fondamentaux qui figurent dans le Plan d'action régional, afin d'éviter que les efforts consentis ne fassent double emploi et de veiller au respect plus rigoureux du principe selon lequel la condition de la femme est indissociable des problèmes économiques, sociaux, politiques et culturels des pays.

131. Déployer tous les efforts possibles afin de renforcer le programme de la CEPALC relatif aux femmes et prier instamment l'Organisation des Nations Unies de doter la Commission du personnel et des moyens nécessaires, dans les limites des ressources disponibles pour exécuter ses programmes.

132. Demander à la CEPALC de continuer de tenter d'obtenir auprès de l'Assemblée générale, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations les ressources financières dont le Secrétariat a besoin pour mieux répondre aux demandes des gouvernements, compte tenu de l'importance de la question de la femme.

133. Charger la CEPALC de pourvoir dans les meilleurs délais, au Bureau de Mexico, le poste de coordinatrice régionale du Programme de la femme afin de contribuer plus efficacement à la réalisation des objectifs du Plan d'action régional, ainsi que cela a été convenu à la troisième Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenue à Mexico en 1983.

134. La CEPALC doit développer la participation des femmes spécialistes aux aspects liés aux travaux de la Commission, afin d'augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction, conformément aux décisions de l'Assemblée générale.

135. Appuyer et développer les activités économiques et techniques de la région qui visent les femmes grâce à une collaboration plus étroite entre les organismes internationaux compétents en matière de financement du développement.

Au niveau international

136. Faire en sorte que le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, la Déclaration de Mexico sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix, le Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix et la Déclaration sur la participation des femmes à la promotion de la paix et de la coopération internationales (résolution 37/63 de l'Assemblée générale) restent valides et constituent par conséquent la base des stratégies et des mesures concrètes envisagées jusqu'à l'an 2000.

137. Réaffirmer l'unité, l'inséparabilité et l'interdépendance des objectifs de l'égalité, du développement et de la paix pour la promotion des femmes et leur pleine intégration au développement économique, social et culturel et souligner à cette fin que ces objectifs doivent rester en vigueur dans le cadre des stratégies de promotion de la femme jusqu'à l'an 2000.

138. Renforcer les liens institutionnels entre la Commission de la condition juridique et sociale de la femme, les commissions régionales, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies qui appuient les efforts visant à intégrer la femme dans le processus de développement au niveau international.

139. Il faut que les divers organismes internationaux actuels s'efforcent de créer les conditions permettant aux femmes et particulièrement aux plus jeunes d'entre elles, de parvenir à l'épanouissement de leurs aptitudes artistiques et sportives, en utilisant à cette fin des programmes d'initiation, de diffusion et de formation de haut niveau.

140. Souligner qu'il importe de promouvoir la coopération économique, scientifique et technique et les échanges sociaux et culturels analogues entre les pays de la région et d'autres pays en développement, afin de renforcer la capacité régionale de se développer avec ses propres ressources et de contribuer à son autosuffisance au sein de l'économie mondiale, et insister aussi sur la nécessité d'assurer la pleine participation de la femme à ces activités.

141. Veiller à ce que la notion d'interdépendance croissante des objectifs tendant à préserver la paix et à parvenir au développement des Etats sur un pied d'égalité revête désormais un caractère stratégique pour l'amélioration de la condition de la femme. D'où la nécessité impérieuse d'exiger que les buts et objectifs figurant dans la Stratégie internationale pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement soient pleinement atteints et

que soient exécutées les mesures permettant d'appliquer les dispositions de celle-ci, comme préalable à l'instauration du nouvel Ordre économique international.

142. Accorder une attention particulière aux femmes qui constituent l'un des groupes les plus vulnérables dans les régions affectées par les conflits armés, que ce soit du fait de situations internes de répression et de violation des droits de l'homme ou d'interventions étrangères et de menaces internationales contre la paix, afin que les obstacles à l'égalité, au développement et à la paix puissent être surmontés.

143. Procéder tous les cinq ans, avec la participation de tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, à une évaluation des objectifs et à l'identification des obstacles empêchant d'atteindre les objectifs figurant dans les documents pertinents.

144. Appuyer et développer les activités techniques et économiques destinées aux femmes de la région grâce à la collaboration des organismes internationaux d'aide au développement. Il est en particulier reconnu à cet égard que le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme implique la fourniture d'un apport original dans le domaine de l'assistance technique au développement en faveur des femmes des couches défavorisées de certaines régions et il est jugé essentiel que ce Fonds poursuive et développe ses activités au-delà de la fin de la Décennie, compte tenu des besoins des femmes de la région en matière de développement.

145. Appuyer les importantes activités menées dans ce domaine par l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

146. Prier instamment les organisations compétentes du système des Nations Unies d'évaluer les résultats obtenus en vue d'améliorer la condition de la femme, d'accroître leur contribution financière et d'adopter les mesures nécessaires à la poursuite de l'exécution du Plan d'action régional.

147. Veiller à ce que tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait signent la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Annexe

Documentos de trabajo
Documents de travail
Working papers

Temario provisional Provisional agenda Ordre du jour provisoire	LC/L.311(Conf.77/1)
Temario provisional anotado Annotated provisional agenda Ordre du jour provisoire annoté	LC/L.316(Conf.77/2)
La mujer rural de América Latina: un actor social del último decenio (1975-1984) The rural women in Latin America: A social actor in the past decade (1975-1984) La femme rurale en Amérique latine: Agent social de la dernière décennie (1975-1984)	LC/L.312(Conf.77/3)
Aportes para la evaluación del Decenio de las Naciones Unidas para la mujer y para el diseño de estrategias hacia el futuro Contributions to the Appraisal of the United Nations Decade for Women and the Design of Strategies for the future Contributions à l'évaluation de la Décennie des Nations Unies pour la Femme et à la définition de stratégies prospectives	LC/L.313(Conf.77/4)

Documentos de referencia
Documents de référence
Reference documents

Informe del grupo de expertas
sobre las estrategias de ejecución
para el adelanto de la mujer hasta
el año 2000

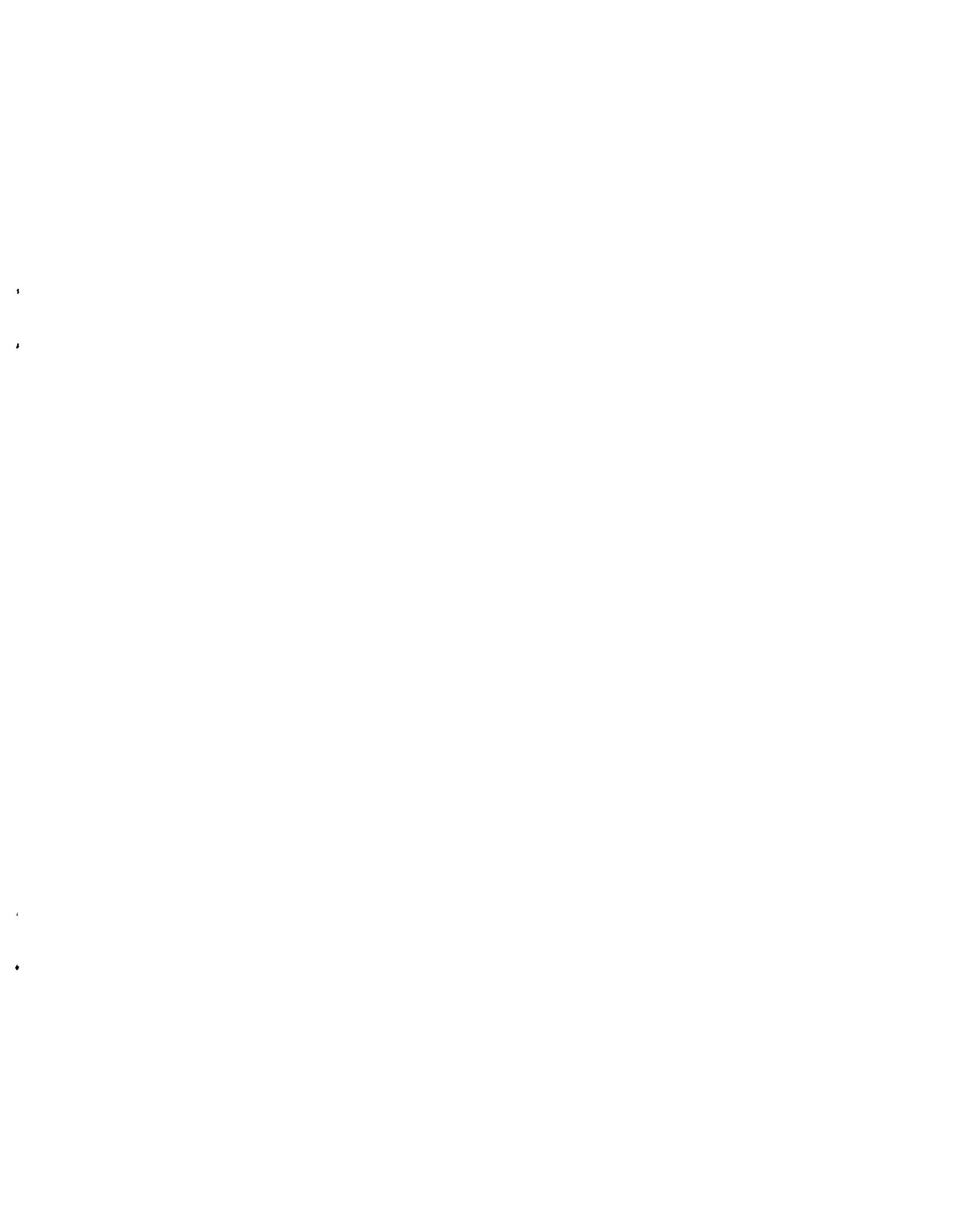
LC/G.1322

Report of the Group of Experts on
Operational Strategies for the
Advancement of Women up to the
year 2000

Rapport du groupe d'expertes des
stratégies à mettre en oeuvre
pour promouvoir le développement
de la femme d'ici à l'an 2000

Selección de publicaciones de la
CEPAL realizadas durante el Decenio
de las Naciones Unidas para la Mujer:
Igualdad, Desarrollo y Paz
Selected publications prepared by
ECLAC during the United Nations
Decade for Women: Equality,
Development and Peace

LC/L.320(Conf.77/5)



10/10/10

10/10/10